

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE110

AMENDEMENT

présenté par

Mme Piron, M. Fait, M. Bouyx, M. Ray, M. Midy, Mme Ludmann, M. Labaronne, M. Lemaire et
Mme Bergantz

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--